

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 05 02 2018

ID : 056-215600834-20180205-D201801014-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

Objet de la délibération

BUDGET PRIMITIF 2018 : PORT

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

Etaients présents :

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Marie-Françoise CEREZ, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEureau, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Yves GUYOT, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.01.014

BUDGET PRIMITIF 2018 : PORT
Rapporteur : Roselyne MALARDÉ

Considérant que le budget 2018 doit être soumis à l'assemblée, ce dernier a été élaboré dans les conditions suivantes :

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA de cette activité, le budget est présenté hors taxes. Les montants de la TVA facturée aux différents utilisateurs transitent dans les caisses de la ville avant d'être reversés aux services fiscaux déduction faite de la TVA payée par la ville.

Comme en 2017, le budget primitif n'intègre ni le résultat de l'exercice, ni les restes à réaliser. Ces derniers seront pris en compte au budget supplémentaire.

Le budget primitif du budget annexe du port s'équilibre globalement comme suit :

	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Rappel BP 2017	Proposition BP 2018	Rappel BP 2017	Proposition BP 2018
FONCTIONNEMENT	38 000.00	40 000.00	38 000.00	40 000.00
INVESTISSEMENT	1 802.00	1 802.00	1 802.00	1 802.00
TOTAL	39 802.00	41 802.00	39 802.00	41 802.00

La section d'investissement prévoit en recettes les amortissements pour 1 802 € qui permettent d'inscrire une dépense du même montant en acquisition de matériel.

La section de fonctionnement prévoit 32 503 € de charges à caractère général dont 21 523 € de prestations de service (interventions de l'association des pêcheurs plaisanciers). Les autres dépenses concernent essentiellement l'entretien des installations (chaîne mère et balisage), le remplacement de matériels et la communication auprès des usagers.

Les autres chapitres de dépenses représentent : charges de personnel (5 195 €), admissions en non-valeur (500 €) et dotations aux amortissements (1 802 €).

Le budget est équilibré par les redevances facturées aux usagers pour un montant HT de 40 000 €. Ce montant prend en compte le niveau d'activité réalisé en 2017 avec l'application des tarifs tels que proposés suite à la réunion du Conseil Portuaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 8 janvier 2018
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 janvier 2018,
Vu l'avis du Conseil Portuaire en date du 14 décembre 2017,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 05 02 2018

ID : 056-215600834-20180205-D201801014-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ VALIDE le budget primitif 2018 du budget annexe du port.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



André HARTEREAU